

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 23/05/2025 - 11620 - 2021 B 03108 - 899 249 783 - AB DRIVE

© 2025 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-vis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise AB DRIVE

Neant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		services*			217		218	58 334	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	58 334	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)						242	22 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243			244	271	
	Rémunérations du personnel*						250	17 930	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	914	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39-1-2°, al 3 du CGI)			255			254	1 706	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	43 458
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	14 876	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347					300	139	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348							
Impôts sur les bénéfices*				(VII)			306	2 211	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	12 526	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312	12 526	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NO1-SD)				324	2 211			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Deductions	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987			342		
			JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 rhodécies)	991	France ruralités revitalisation (FRR) (44 quindécies A)	181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscription outre-mer	344					
	BLD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col 1 Déficit col 2	352	14 737	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col 1 Déficit col 2	370	14 737	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO1-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AB DRIVE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
		Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462	10 200	464		466	10 200											
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480		482		484		486												
		TOTAL	490		492	10 200	494		496	10 200											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres	500		502		504		506												
		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552	1 706	554		556	1 706											
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
		TOTAL	570		572	1 706	574		576	1 706											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

© 2025 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AB DRIVE										Néant ☐ *																																																																																																																																						
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																								
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																								
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																								
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																																																																																																																																								
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																								
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																								
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																								
	Sur comptes clients	650		652		654		656																																																																																																																																								
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																								
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																								
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="8">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="8">(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="3">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="3"></td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Autres immobilisations incorporelles	700		705		2							Terrains	710		715		3							Constructions	720		725		4							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5							Inst. générales amén. div.	740		745		6							Matériel de transport	750		755		7							Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT																																																																																																																																												
	Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																										
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2																																																																																																																																											
Terrains	710		715		3																																																																																																																																											
Constructions	720		725		4																																																																																																																																											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																																											
Inst. générales amén. div.	740		745		6																																																																																																																																											
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																																											
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																													
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780																																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																																																																																																																																												
Déficits transférés de plein droit (article 239-II-2 du CGI)		982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter																																																																																																																																											
Déficits imputés				983																																																																																																																																												
Déficits reportables				984																																																																																																																																												
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																																												
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																																																																												
IV DIVERS																																																																																																																																																
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			325				381																																																																																																																																							
		dont cotisations facultatives Madelin																																																																																																																																														
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327																																																																																																																																											
		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326				380																																																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																																							
Montant de la TVA collectée									374	5 833																																																																																																																																						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	1 377																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																																							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																																							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																																							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB DRIVE		Neant ☒	
Exercice ouvert le : 01.01.2023	et clos le : 31.12.2023	Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles avant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	/ /
Date de cessation		186	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires ».

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN 8 9 9 2 4 9 7 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB DRIVE

ADRESSE (voie) 88 AVE CAMILLE PELLETAN

CODE POSTAL 13003 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025



(1)

Neant ☒ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE

31.12.2023

SIREN

8 9 9 2 4 9 7 8 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB DRIVE

ADRESSE (voie)

88 AVE CAMILLE PELLETAN

CODE POSTAL

13003

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

KREIFEUR ABDENNOUR
PRESIDENT

G | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	①	payées par la société elle-même	(a)	payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	②	(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	③	(e)			
		(f)			
		(g)			
		(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	④	(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)			
Montant des revenus répartis	⑤	total (a à h)			

H | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %		
		0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	17 930	MVLI restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLI imputée sur les PVLI de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLI réalisée au cours de l'exercice		
		MVLI restant à reporter		

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© 2025 INFORCE s.a

AB DRIVE

Au capital de 1000 Euros

Siège social :

88 AVENUE CAMILLE PELLETAN

13003 MARSEILLE

899 249 783 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31/12/2023**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS:

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2023 :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **58 334 ,00 €** ,

Nos charges d'exploitation se sont élevés globalement à **43 458,00 euros**.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes:	22 637,00 euros
- Impôts et taxes :	271,00 euros
- Rémunération du personnel :	17 930 ,00 euros
- Charges sociales :	914,00 euros
- Dotations aux amortissements :	1 706,00 euros

En conséquences, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un **bénéfice** comptable de **12 526,00 euros**.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé. Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE

Pas de changement prévus.



AB DRIVE

Au capital de 1000 Euros

Siège social :

88 AVENUE CAMILLE PELLETAN

13003 MARSEILLE

899 249 783 RCS MARSEILLE

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25/04/2024

L'an 2024 (deux mille Vingt Vingt Quatre),

Le 25/04/2024

A 10 heures.

Les associés de la société **AB DRIVE**

SASU au capital de 1000 euros divisés en 100 actions de 10 €

Dont le siège social est à 88 Avenue Camille Pelletan – 13003 Marseille

se sont réunis audit siège à 88 Avenue Camille Pelletan – 13003 Marseille

sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **KREIFEUR Abdennour** en qualité de président et propriétaire de 100 actions.

Sont présents :

- Monsieur **KREIFEUR Abdennour** en qualité de président , propriétaire de 100 actions.

Soit au total 01 associé présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**
- quitus de la gérance
- affectations des résultats
- convention visée à l'article l223-19 du code de commerce.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/12/2023** ainsi que l'inventaire.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023**.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2023** de la manière suivante:

- Report à nouveau, soit : **12 526,00 Euros** (bénéfice comptable de l'exercice)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celle visée à l'article L223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le Président,

